

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 10 juillet 2023

18 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codioc de la GRC**
 - 7.2 Présentation - Politique Z-5 (2023) - incitatifs visant la construction de logements abordables (Charles-Éric Landry)**
 - 7.3 Présentation - plan modificateur provisoire - lotissement Quest Capital Inc. (Alexandre Girard)**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 26 juin 2023**

- 10. **Motions (mémoires) et nominations**
 - 10.1 **Administration**
 - 10.1.1 **Ratification - directives adoptées à huis clos**
 - 10.2 **Finances**
 - 10.2.1 **Renouvellement - régime d'assurance collective**
 - 10.3 **Gestion de l'environnement**
 - 10.3.1 **Engagement - programme Partenaires dans la protection du climat**
 - 10.4 **Ingénierie**
 - 10.4.1 **Adjudication de marché - fraisage et asphaltage - rue Champlain**
 - 10.5 **Nominations**
 - 10.5.1 **Commission des eaux usées du Grand Moncton (TransAqua)**
 - 10.5.2 **Agent d'exécution de l'arrêté sur les arbres**
 - 10.6 **Patrimoine et partenariats**
 - 10.6.1 **Fermeture temporaire de rues - YQM Country Fest**
 - 10.7 **Planification et développement**
 - 10.7.1 **Recommandation du CCU - plan modificateur provisoire - lotissement Quest Capital Inc.**
 - 10.7.2 **Recommandation du CCU - plan modificateur provisoire - lotissement Barrieau and Al**
 - 10.7.3 **Recommandation du CCU - demande de rezonage - NID 00674416 - rue Champlain - Bonté Foods Inc.**
 - 10.7.4 **Adoption - Politique Z-5 (2023) - incitatifs à la construction de logements abordables**
- 11. **Arrêtés municipaux**
 - 11.1 **Arrêté Z-9 (2017-9) modifiant le Plan d'aménagement municipal (rue Champlain - Bonté Foods Inc.)**

11.1.1 1re lecture - TITRE

11.1.2 2e lecture - TITRE

11.2 Arrêté Z-10 (2021-8) modifiant l'arrêté de zonage (rue Champlain - Bonté Foods Inc.)

11.2.1 1re lecture - TITRE

11.2.2 2e lecture - TITRE

12. Avis de motion

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

14. Levée de la réunion

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.1.
Titre: Ratification - directives adoptées à huis clos
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil ratifie les directives adoptées lors de réunions du conseil tenues à huis clos portant sur les sujets suivants :

1. Nouveau poste - Service des technologies de l'information (adoptée le 13 mars 2023)
2. Nouveau poste - Service de la gestion de l'environnement (adoptée le 27 mars 2023)
3. Autorisation de signature - entente de développement - partage de coûts de construction - rue Champion (adoptée le 24 avril 2023)
4. Entente de partenariat - YQM Country Fest (adoptée le 26 juin 2023)
5. Accord de licence - terrain multisports - PNB (adoptée le 26 juin 2023)
6. Autorisation de signature - accord de service - Expansion Dieppe (adoptée le 26 juin 2023)

DIRECTIVE**Conseil municipal - Réunion à huis clos**

No. du point: 1.
Titre: Nouveau poste - Service des technologies de l'information
Date: le 13 mars 2023

Que le conseil autorise l'ajout d'un poste d'analyste de soutien technique au sein du Service de la technologie de l'information au budget de fonctionnement de 2024.

ADOPTÉE

DIRECTIVE

Conseil municipal - Réunion à huis clos

No. du point: 2.
Titre: Nouveau poste - Service de la gestion de l'environnement
Date: le 27 mars 2023

Que le conseil autorise l'ajout d'un poste au sein du Service de la gestion de l'environnement en 2024.

ADOPTÉE

DIRECTIVE

Conseil municipal - Réunion à huis clos

No. du point: 2.
Titre: Autorisation de signature - entente de développement - partage de coûts de construction - rue Champion
Date: le 24 avril 2023

Que le conseil donne une directive aux signataires municipaux de signer l'entente de développement entre la Ville de Dieppe et Immeubles Perfection Inc. en vue du partage des coûts de construction d'une portion du prolongement de la rue Champion, située dans le lotissement Jardins Beausoleil - unité 7.

Que le conseil autorise que cette dépense, estimée à un maximum de 75 000 \$ (plus TVH), soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7601 (Budget d'immobilisation général – gestion d'asphalte 2023).

Que le conseil autorise en plus un transfert budgétaire d'une somme de 78 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8920 (Fonds de réserve d'immobilisation général) au compte no 3-3-35-58-7601 (Budget d'immobilisation général – gestion d'asphalte 2023).

ADOPTÉE

DIRECTIVE

Conseil municipal - Réunion à huis clos

No. du point: 2.
Titre: Entente de partenariat - YQM Country Fest
Date: le 26 juin 2023

Que le conseil accepte l'entente proposée entre la Ville de Dieppe et le promoteur *YQM Production Inc.* visant le concert YQM Country Fest et autorise les signataires municipaux à signer ladite entente.

ADOPTÉE

DIRECTIVE**Conseil municipal - Réunion à huis clos**

No. du point: 3.
Titre: Accord de licence - terrain multisports - PNB
Date: le 26 juin 2023

Que le conseil accepte la proposition d'accord de licence du terrain multisports entre la Ville de Dieppe et la province du Nouveau-Brunswick et autorise l'administration à poursuivre les démarches en vue de la signature dudit accord de licence.

ADOPTÉE

DIRECTIVE**Conseil municipal - Réunion à huis clos**

No. du point: 4.
Titre: Autorisation de signature - accord de service - Expansion Dieppe
Date: le 26 juin 2023

Que le conseil autorise les signataires municipaux à signer l'accord de service conclu entre la Ville de Dieppe et Expansion Dieppe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.1.
Titre: Renouvellement - régime d'assurance collective
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil autorise le renouvellement du régime d'assurance collective et de la couverture de mise en commun avec *Assomption Vie*, selon les modalités formulées dans la lettre et le tableau soumis par la firme *Services Financiers Goguen Champlain Inc.*, en juin 2023, pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024, au coût estimé de 1 526 649 \$.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.1.
Titre: Engagement - programme Partenaires dans la protection du climat
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil s'engage à compléter les étapes 1 à 3 du programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités.

Que le conseil s'engage à participer financièrement au projet Action Changements Climatiques Phase 4, jusqu'à concurrence d'une somme de 2 000 \$ versée à l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick avant le 15 août 2023, et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-52-12-2836 (Budget de fonctionnement général - plan de développement durable).

Que le conseil nomme Alexandre Truchon-Savard, directeur du Service de gestion de l'environnement, pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la municipalité et les gestionnaires du programme PPC.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.4.1.
Titre: Adjudication de marché - fraisage et asphaltage - rue Champlain
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé «Fraisage et asphaltage 2023 - rue Champlain» au soumissionnaire le moins-disant, soit *Modern Construction (1983) Ltd.*, au coût de 1 533 560 \$ (plus TVH), autorise *Englobe Corp.* à entreprendre les services d'ingénierie relatifs à ce projet au coût de 140 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 3-3-35-58-7670 (Budget d'immobilisation général – rue Champlain - route désignée).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.5.1.
Titre: Commission des eaux usées du Grand Moncton (TransAqua)
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil nomme Jean-Pierre Ouellette à titre de membre de la *Commission des eaux usées du Grand Moncton* (TransAqua) pour un autre mandat se terminant le 1 septembre 2027.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.5.2.
Titre: Agent d'exécution de l'arrêté sur les arbres
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil nomme Simon Leblanc, technologue en foresterie urbaine à la Ville de Dieppe, à titre d'agent chargé de l'exécution de l'arrêté municipal en vigueur sur les arbres et que cette nomination se poursuive tant que ladite personne demeure au service de la municipalité ou que cette nomination soit limitée ou résiliée par le conseil.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.6.1.
Titre: Fermeture temporaire de rues - YQM Country Fest
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil accepte le plan de fermeture temporaire de rues intitulé « Plan de circulation pour YQM Country Fest 2023 » annexé au memorandum en date du 27 juin 2023 en vue de la tenue de l'événement qui aura lieu du 24 au 26 août 2023 au site MusiquArt.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.7.1.
Titre: Recommandation du CCU - plan modificateur provisoire - lotissement Quest Capital Inc.
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif en matière d'urbanisme visant l'acceptation du plan modificateur provisoire du lotissement *Quest Capital Inc.*, lequel prévoit la création et l'emplacement de la rue Origine, le prolongement et l'emplacement de la rue Janika, le prolongement et l'emplacement de l'avenue Murray, ainsi que l'emplacement du terrain d'utilité publique.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.7.2.
Titre: Recommandation du CCU - plan modificateur provisoire - lotissement Barrieau and Al
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif en matière d'urbanisme visant l'acceptation du plan modificateur provisoire du lotissement *Barrieau and Al*, et accepte en plus que le promoteur verse la somme de 3 600 \$, au lieu d'un terrain d'utilité publique, laquelle équivaut à 8 % de la valeur marchande dudit terrain de lotissement.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.7.3.
Titre: Recommandation du CCU - demande de rezonage - NID 00674416 - rue Champlain - Bonté Foods Inc.
Date: le 10 juillet 2023

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 21 juin 2023 par le Comité consultatif en matière d'urbanisme visant une demande de modification au Plan d'aménagement municipal Z-9 (2017) et à l'Arrêté de zonage Z-10 (2021) en vue d'accommoder l'agrandissement de l'usine existante de Bonté Foods Inc.

Que le conseil accepte en plus que cette demande soit assujettie à l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme* selon les modalités suivantes :

1. Que les lots identifiés sous les NID 00674416 et 70375472 soient amalgamés;
2. Que l'agrandissement proposé de l'usine et son implantation soient réalisés en conformité avec le plan de site en date du 30 janvier 2023 intitulé « *Bonté Foods - Building Addition – 615, rue Champlain, Dieppe, NB* »;
3. Que la façade avant du bâtiment soit aménagée en intégrant des éléments architecturaux similaires à ceux identifiés à l'Annexe E du memorandum en date du 22 juin 2023, sous réserve de l'approbation du plan de façade soumis;
4. Qu'un plan d'aménagement paysager illustrant tous les aménagements paysagers prévus sur la propriété soit soumis à l'approbation du conseil;
5. Que l'aménagement du terrain soit conforme à toutes les dispositions applicables de l'Arrêté de zonage Z-10 (2021) de la Ville de Dieppe;
6. Qu'une étude sonore soit effectuée démontrant le niveau sonore de l'équipement proposé prise depuis deux points de mesure, soit le toit de l'immeuble et le terrain de jeu dans la cour d'école, et que celle-ci soit approuvée par le conseil;
7. Que l'usage autorisé à l'intérieur de l'agrandissement proposé du bâtiment sur le lot identifié sous le NID 00674416 soit limité à celui d'entrepôt;
8. Qu'aucun usage principal, secondaire ou accessoire ni bâtiment, construction ou structure reliée ne soit aménagé sur la portion avant du lot identifié sous le NID 00674416, tel qu'indiqué à l'Annexe F du memorandum en date du 22 juin 2023, en façade sur la rue Champlain;
9. Qu'aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le lot identifié sous le NID 00674416 à être amalgamé; et
10. Qu'aucun empiètement n'ait lieu sur la zone tampon de 30 m du cours d'eau.

Que le conseil procède aux première et deuxième lectures des arrêté Z-9 (2017-9) et Z-10 (2021-8).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.7.4.
Titre: Adoption - Politique Z-5 (2023) - incitatifs à la construction de logements abordables
Date: le 10 juillet 2023

Que le Conseil adopte la Politique Z-5 (2023) intitulée « Incitatifs à la construction de logements abordables ».

ARRÊTÉ Z-9 (2017-9)

**UN ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL
DE LA VILLE DE DIEPPE**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. 2017, ch.19, le conseil municipal de Dieppe, édicte ce qui suit :

L'Arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe, soit l'Arrêté n° Z-9 (2017), édicté le 11 septembre 2017 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le n° 37538742, le 3 novembre 2017, est modifié comme suit :

L'annexe A-1 intitulée « *Carte d'affectation du sol* » et mentionnée dans le corps de l'Arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'annexe A-1-11.

Première lecture par son titre: le

Deuxième lecture par son titre:le

Lecture dans son intégralité: le

**Troisième lecture par son titre
et adoption : le**

BY-LAW Z-9 (2017-9)

**A BY-LAW TO AMEND A BY-LAW RELATING TO THE
CITY OF DIEPPE MUNICIPAL DEVELOPMENT
PLAN BY-LAW**

The Council of the City of Dieppe under the authority vested in it by the *Community Planning Act*, S.N.B. 2017, c.19, enacts as follows:

The *By-Law relating to the City of Dieppe Municipal Development Plan*, being By-Law No. Z-9 (2017), enacted on the 11th day of September 2017 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 37538742 on November 3, 2017, is hereby amended as follows:

Schedule A-1 entitled "*Generalized Land Use Map*", whenever it is mentioned in the text of the City of Dieppe Municipal Development Plan By-Law is amended by the map hereto attached as Schedule A-1-11.

First Reading by Title:

Second Reading by Title:

Reading in its Entirety:

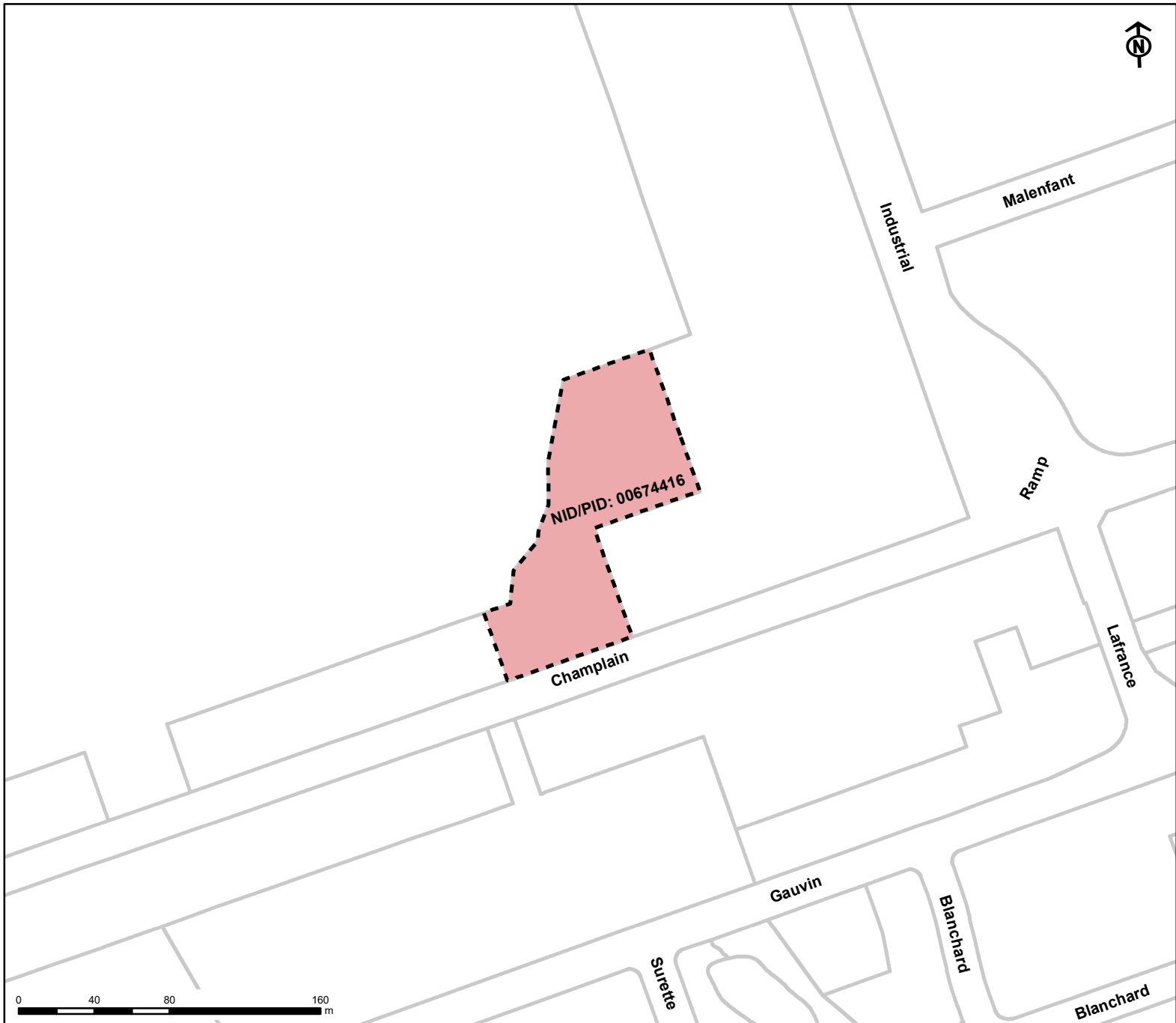
**Third Reading by Title
& Adoption:**

Yvon Lapierre, Maire / Mayor

**Marc Melanson
Secrétaire municipal/Municipal Clerk**

NID / PID : 00674416
Propriétaire / Owner : 5030724 ONTARIO INC.
Municipalité /Municipality : Ville de / City of Dieppe
333, av Acadie Ave.
Dieppe, NB E1A 1G9

Carte d'affectation du sol de la Ville de Dieppe City of Dieppe Generalized Land Use Map Annexe/Schedule A-1-11



Modification à l'affectation du sol / Generalized Land Use Change

Modification à l'affectation du sol de **Commercial** à **Industriel**.
Generalized Land Use Change from **Commercial** to **Industrial**.

Légende / Legend

-  Utilisation du Sol
Land Use
-  Changement de COMMERCIAL à INDUSTRIEL
Change from COMMERCIAL to INDUSTRIAL

COMMERCIAL → **INDUSTRIEL**



Date: 2023-04-06

ARRÊTÉ N° Z-10 (2021-8)

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
DE ZONAGE DE LA VILLE DE DIEPPE**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. 2017, ch.19, le conseil municipal de Dieppe, édicte ce qui suit :

L'Arrêté de zonage de la Ville de Dieppe, soit l'Arrêté n°Z-10 (2021), édicté le 12 avril 2021 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le n° 41173189 le 15 avril 2021, est modifié comme suit :

L'annexe A intitulée « *Carte de zonage de la Ville de Dieppe* » et mentionnée dans le corps de l'Arrêté de zonage est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'annexe A-7.

Première lecture par son titre:

Deuxième lecture par son titre:

Lecture dans son intégralité:

Troisième lecture par son titre:

BY-LAW NO. Z-10 (2021-8)

**BY-LAW TO AMEND THE
CITY OF DIEPPE ZONING BY-LAW**

The Council of the City of Dieppe under the authority vested in it by the *Community Planning Act*, S.N.B. 2017, c.19, enacts as follows:

The *City of Dieppe Zoning By-Law*, being By-Law No. Z-10 (2021), enacted on the 12th day of April 2021 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 41173189 on April 15, 2021, is hereby amended as follows:

Schedule A entitled "*City of Dieppe Zoning Map*", whenever it is mentioned in the text of the Zoning By-Law is amended by the map hereto attached as Schedule A-7.

First Reading by Title:

Second Reading by Title:

Reading in its Entirety:

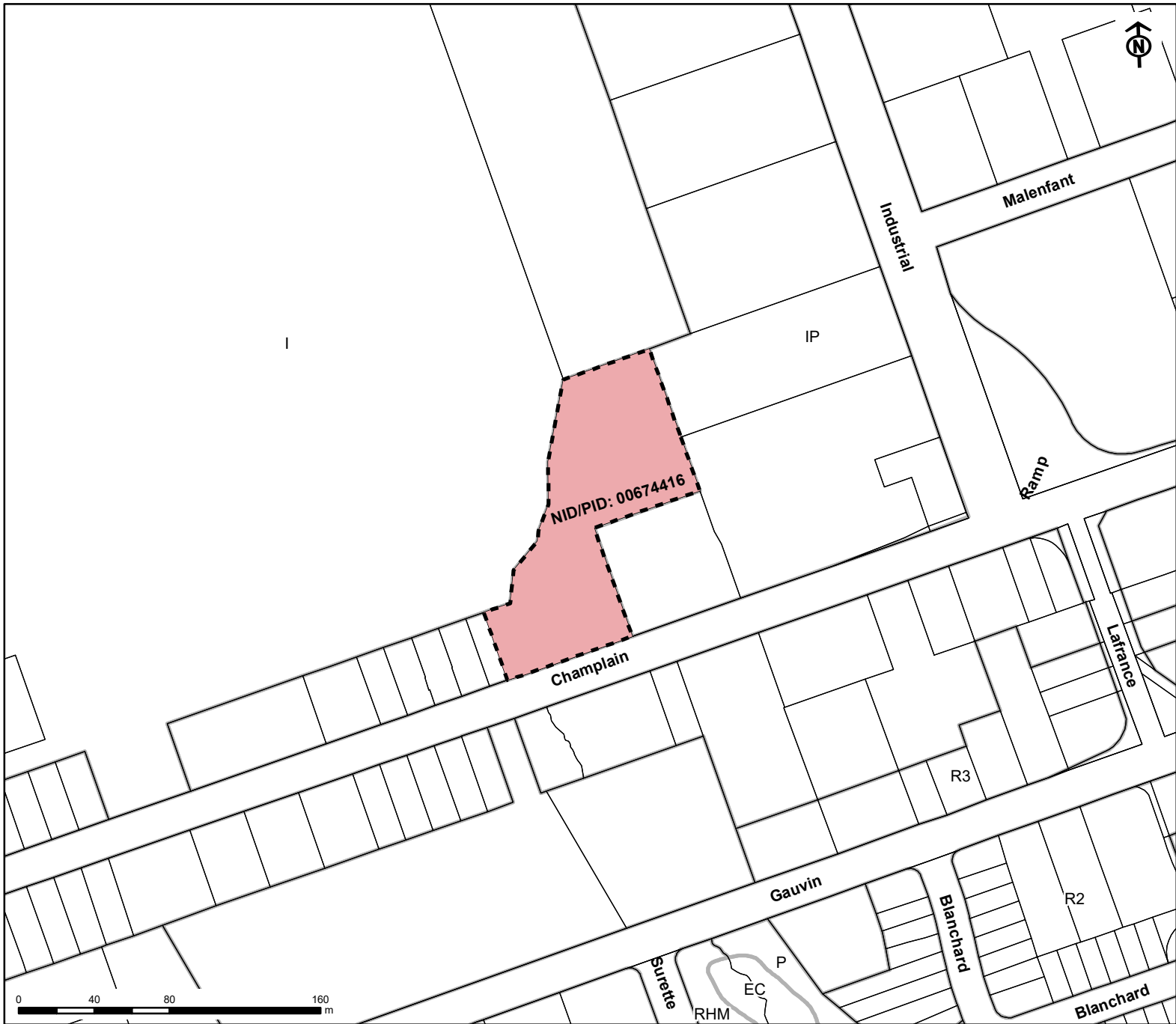
Third Reading by Title:

**Yvon Lapierre
Maire / Mayor**

**Marc Melanson
Greffier / Clerk**

NIDs / PIDs : 00674416
Propriétaire / Owner : 5030724 ONTARIO INC.
Municipalité / Municipality : Ville de / City of Dieppe
333, av. Acadie Ave.
Dieppe, NB E1A 1G9

Carte de zonage de la Ville de Dieppe City of Dieppe Zoning Map Annexe/Schedule A-7



Modification au zonage / Zoning Change

Modification au zonage de **CS** (Commerciale du Quartier Secondaire des Affaires)
à **IP** (Parc Industriel).
Zone Change from **CS** (Commercial Secondary Business District)
to **IP** (Industrial Park).

Légende / Legend

- Zonage
Zoning
- Changement de CS à IP
Change from CS to IP

CS → IP